

Comité syndical du 30 juin 2025

[DL 2025_06/03](#)

TARIFS 2025 – ACTUALISATION N°1

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 19 juin 2025**, s'est réuni, Maison de l'Economie Circulaire, **le lundi 30 juin 2025 à 10h00**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Michel PONTHEOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH et PRELLON, MM. BIASOTTO, BRUYERE, FLORIO, GIRARDI, KLEIBER, LORENZELLI, PIN, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (16)

Représentés : M. BARJOU par M. ROSO, M. BILIRIT par Mme BONNEAU, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. DERC par M. VERDELET, M. GOZZERINO par M. KLEIBER, M. LERDU par M. PIN, Mme TONIN par M. BIASOTTO, (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme Christelle PRELLON

Nombre de délégués présents : 16 / Départ M. COLLADO avant les votes

Représentés : 8

TOTAL : 24

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Gaëlle ALNO et Marie-Claude ARQUEY

[DL 2025_06/03](#)

TARIFS 2025 – ACTUALISATION N°1

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n° 472017-12-29-003 du 29 décembre 2017 et notamment son article 5,

Vu la délibération DL2025_01/03 du 29 janvier 2025 portant Tarifs 2025 applicables aux prestations du Syndicat,

Considérant le nouveau marché SE2025_01 relatif au transport et traitement des déchets collectés sur la déchèterie de Miramont-de-Guyenne ;

Il convient de modifier et d'ajouter les tarifs à ceux déjà votés et applicables,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **DÉCIDE** de modifier et d'ajouter les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessous à ceux déjà votés et applicables. Les autres tarifs restent inchangés.

Déchèterie de Miramont-de-Guyenne (CC Pays de Lauzun)	
Transport des déchets verts en benne (lot 1)	115€/rotation
Transport des Tout-venant (lot 1)	29,80€/tonne
Transport ferraille en compacteur monobloc (lot 2)	75€/tonne
Valorisation de la ferraille (prix variable indexé sur mercuriales) (lot 2)	-251€/tonne
Transport carton en compacteur monobloc (lot 3)	44€/tonne
Conditionnement / Mise en balle (lot 3)	25€/tonne
Valorisation du Carton (prix variable indexé sur mercuriales) (lot 3)	-81€/tonne
Transport du bois en benne (lot 4)	45,20€/tonne
Traitement du bois (lot 4)	55€/tonne
Transport des DDS (lot 5)	400€/rotation
Traitement des DDS (lot 5)	1053€/tonne
Coût TGAP DDS traités (lot 5)	14,91€/tonne
Rachat des batteries (prix variable indexé sur mercuriales) (lot 5)	-534€/tonne
Transport des gravats distance de la déchèterie de Miramont-de-Guyenne à l'exutoire inférieure ou égale à 35 km maximum (lot 6)	18,40€/tonne
Traitement des gravats (lot 6)	9,56€/tonne
Prise en charge de déchets interdits (forfait)	70,00 €
Location de bennes à végétaux	85 € / benne
Dépôts et retraits de bennes à végétaux	115 € / dépôts retrait

- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ces tarifs s'entendent hors TVA et intègrent la TGAP et les taxes communales en vigueur en 2025. Ils pourront varier et être actualisés en cours d'année en fonction des évolutions réglementaires en matière de taxes et de révision des marchés.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

Publication sur le site internet le 01/07/2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Ludovic BIASOTTO